

2026

Détails de la couverture du régime d'assurance étudiant



Association étudiante de la Télé-Université

Détails de la couverture d'assurance

Veillez prendre note que cette couverture ne remplace pas l'assurance médicaments exigée par le gouvernement du Québec.

SOINS DE SANTÉ | ASSOMPTION VIE

Soins paramédicaux et oculaires

Chiropraticien·ne Massothérapeute Ostéopathe Physiothérapeute Psychologue	30 \$ / visite max. 300 \$ / professionnel.le / 4 mois max. combiné 400 \$ / 12 mois consécutifs	max. global 500 \$ / 12 mois consécutifs (pour tous les professionnel.le.s)
Acupuncteur·trice Diététiste Naturopathe Podiatre	30 \$ / visite max. 200 \$ / professionnel.le / 4 mois max. combiné 400 \$ / 12 mois consécutifs	

Frais complémentaires

Cure de désintoxication fermée* (dans un établissement reconnu)	50 % des frais, max. 1 000 \$ / à vie	
Chambre semi-privée (hospitalisation)	100 % des frais, max. 50 \$ /jour (max. 7 jours consécutifs par hospitalisation) max. 500 \$ / 4 mois	
Ambulance (par voie terrestre et aérienne)	70 % des frais, max. 600 \$ / 4 mois	
Vaccins non couverts par la RAMQ (excluant les frais d'administration et les injections contre les allergies)	60 % des frais, max. 100 \$ / 12 mois consécutifs	
Achat fauteuil roulant non motorisé Lit hôpital (suite à un accident ou maladie)	100 % des frais, max. 300 \$ / à vie	
Soutien-gorge (suite à une mastectomie)	60 % des frais, max. 150 \$ / 12 mois consécutifs (max. 2 unités)	
Prothèses oculaires (rendue nécessaire par une condition pathologique ou suite à un traitement de chimiothérapie)	100 % des frais, max. 200 \$ / 12 mois consécutifs	
Glucomètre*	60 % des frais, max. 100 \$ / 12 mois consécutifs	max. combiné 400 \$ / 12 mois consécutifs
Analyses sanguines* (pour fin de diagnostic)	60 % des frais, max. 100 \$ / 12 mois consécutifs	
Épreuves diagnostiques* (incluant les bilans de santé)	60 % des frais, max. 350 \$ / 12 mois consécutifs	

*Recommandation médicale requise

Soins oculaires

Examen de la vue	40 \$ / 12 mois
Correction de la vue au laser	max. 150 \$ à vie

SOINS DENTAIRES | ASSOMPTION VIE

Maximum global 800 \$ / 12 mois consécutifs

Examen Nettoyage Radiographie Polissage	65% des frais (sous réserve des maximums prévus au contrat)	max. global 350 \$ / 4 mois consécutifs
Plombage (les plombages en composite (blanc) ne sont couverts que pour les dents antérieurs)	60% des frais	
Traitement des gencives Traitement de canal Extraction des dents (incluant les dents de sagesse)	60% des frais, max. 250 \$ / 4 mois	

COUVERTURE ACCIDENT | ZURICH

Soins dentaires en cas d'accident

Frais dentaires engagés à des fins thérapeutiques	100% des frais, max. 5 000 \$ / accident
---	--

Les frais doivent être engagés dans les cinquante-deux (52) semaines suivant la date de l'accident à l'origine de la blessure.

Prestations liées au remboursement de frais paramédicaux

Services soins infirmiers privés	50 \$ / heure, max. 5 000 \$ / accident	max. 10 000 \$ / accident
Transport par ambulance	5 000 \$ / accident	
Chambre semi-privée (hospitalisation)	5 000 \$ / accident	
Physiothérapeute	300 \$ / accident	
Chiropraticien.ne	300 \$ / accident	
Frais de location d'un fauteuil roulant et d'un poumon d'acier	100% des frais	
Prothèses auditives Béquilles Attelles Plâtres Minerves Supports orthopédiques	100% des frais Achat ou location uniquement	

Prestations pour frais d'étude

Service d'un.e professeur.e qualifié.e (reconnu.e par le ministère de l'Éducation)	20 \$ / heure, max. 300 \$ / accident
Prestation pour frais institutionnels (incluant les frais de stage et de formation)	50 % des frais, max. 1 250 \$ / session

Prestation en cas de décès et paralysie

Perte de la vie	max. 10 000 \$
Paralysie (Quadriplégie, Paraplégie, Hémiplegie)	max. 20 000 \$ / accident

Prestation en cas de mutilations (suite à un accident)

Perte des deux mains ou des deux pieds	max. 10 000 \$ / accident
Perte de la vue complète des deux yeux	max. 10 000 \$ / accident
Perte d'une main et d'un pied	max. 10 000 \$ / accident
Perte d'un pied et de la vue complète d'un oeil	max. 10 000 \$ / accident
Perte d'un bras ou d'une jambe	max. 8 000 \$ / accident
Perte d'une main ou d'un pied	max. 7 500 \$ / accident
Perte de la vue complète d'un oeil	max. 7 500 \$ / accident
Perte du pouce et de l'index d'une même main	max. 3 333 \$ / accident
Perte de la parole et de l'ouïe	max. 10 000 \$ / accident
Perte de la parole ou de l'ouïe	max. 7 500 \$ / accident
Perte de l'ouïe d'une oreille	max. 6 667 \$ / accident
Perte des quatre doigts d'une main	max. 3 333 \$ / accident
Perte de tous les orteils d'un pied	max. 2 500 \$ / accident
Perte de l'usage des deux bras ou des deux mains	max. 10 000 \$ / accident
Perte de l'usage d'une main ou d'un pied	max. 7 500 \$ / accident
Perte de l'usage d'un bras ou d'une jambe	max. 8 000 \$ / accident

En cas de pertes multiples résultant d'un (1) accident, seule l'indemnité la plus élevée sera versée.

COUVERTURE VOYAGE | ZURICH

Urgences médicales à l'étranger	max. 5 000 000 \$ à vie
Durée du voyage hors province de résidence	180 jours consécutifs
Hospitalisation d'urgence (à l'extérieur de la province de résidence) - Chambre semi-privée - Services et fournitures fournis	100% des frais (frais raisonnables et habituels)
Annulation / Interruption de voyage	5 000 \$
Transport terrestre d'urgence	20 000 \$
Transport aérien d'urgence	500 000 \$
Transport famille	15 000 \$
Transport au chevet	Aller-retour en classe économique
Retour du compagnon de voyage	10 000 \$
Retour accompagné d'enfants à charge mineurs	5 000 \$
Repas et hébergement	3 000 \$ + 150 \$ / jour
Retour du véhicule	5 000 \$
Rapatriement / Identification du corps	15 000 \$ / 5 000 \$
Services médicaux IRM (diagnostic)	7 500 \$
Accidents dentaires	5 000 \$
Soins infirmiers	Max. de 50 \$ / quarts de travail
Services d'un médecin ou d'un chirurgien (dûment qualifié) Médicaments (délivrés sur ordonnance d'un médecin ou d'un chirurgien qualifié) Services d'un médecin anesthésiste (dûment qualifié) Services en clinique externe (fournis par un hôpital)	100% des frais - achat ou location (frais raisonnables et habituels)
Béquilles Lit d'hôpital Attelles Canes Écharpes Bandages Appareils orthopédiques Autres prothèses approuvées par l'assureur	100% des frais - achat ou location (frais raisonnables et habituels)
Chiropodiste Chiropraticien.ne Ostéopathe Physiothérapeute Podiatre	300 \$ / praticien.ne
Services d'assistance internationale	Inclus
Limite d'âge	85 ans ou moins

Services offert à tous les membres

PROGRAMME D'AIDE ÉTUDIANT | TELUS SANTÉ

Consultations en santé mentale	8 consultations / année académique (60 min. / consultation)
Consultations juridiques, en organisation budgétaire, en nutrition et conseils en orientation	60 min. / problématique / année académique
Bibliothèque de contenu	Incluse

TÉLÉMÉDECINE | TELUS SANTÉ

Consultations avec un.e médecin ou IPS	Consultations illimitées / année académique
--	--

Les couvertures de votre régime sont offertes par :



Assomption Vie

Santé complémentaire
et dentaire



Zurich

Accident et voyage



TéluS Santé

Programme d'aide et télémédecine

Les renseignements fournis sont à titre indicatif, les clauses du contrat de couverture prévalent. Certaines limites d'âge peuvent s'appliquer. Un billet médical peut être requis et certains services doivent être rendus par un.e professionnel.le reconnu.e. Il est important de valider l'existence d'autres couvertures et de les comparer.